

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le sept janvier, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-sept décembre deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU,
N. TARDIF, A. VELLUZ
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
J. FREMEAUX, M. MARCAULT,

Absents excusés : M. J. BROUARD donne procuration à M. A. VELLUZ
MME M. VIGNE donne procuration à MME J. FREMEAUX

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2012*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Exécution du budget 2013 avant son vote
- *Délibération n°2 :*
Suppression et création d'emplois
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2012

Aucune remarque n'a été faite.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 03 décembre 2012.

La commission du 29 Novembre 2012

❖ Certificats d'urbanisme d'information

Maître VIOLLAZ Patricia
Terrains situés au lieu-dit Les Iles de la Papéterie
Superficie terrains : 6 530 m²
Zone ND : protection des sites, paysages et espaces boisés

Maîtres MARTIN et PICOLLET-CAILLAT
Terrain situé Au Bourg de Feu
Superficie terrain : 296 m²
Zone UA : zone du chef-lieu, forte densité

❖ Déclarations préalables : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DJELIC Slobodan
Zone de la Papéterie
Superficie terrain : 2 000 m²
Zone UX : zone d'activités économiques

Création d'un couvert

Madame MERELLI-STOLL Brigitte
26, Chemin des Champenois
Superficie terrain : 1 311 m²
Zone UA : zone du chef-lieu, forte densité

Création d'un abri de piscine mobile

La commission du 20 Décembre 2012

❖ Certificats d'urbanisme d'information

Maîtres PUTHOD et VIOLLAZ
Terrain situé au lieu-dit Les Pauses
Superficie terrain : 1 000 m²
Zone UX : zone d'activités économiques

Maîtres PUTHOD et VIOLLAZ
Terrains situés au lieu-dit La Tour
Superficie terrain : 2 187 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Déclarations préalables : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur FLOQUET Yves
60, Chemin Martin
Superficie terrain : 528 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Agrandissement du grenier pour réalisation
d'un abri de voiture**

Monsieur CUVIER Bernard
1639, Route de Bonneville
Superficie terrain : 1 500 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Rénovation de la toiture

❖ Permis de construire : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur CAPDEVILA David
65, Lotissement d'Andey
Superficie terrain : 1 296 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Construction d'un auvent en bois

EXECUTION DU BUDGET 2013 AVANT SON VOTE

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012 selon les limites suivantes :

ELEMENTS	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Total prévu au budget 2012	4 000.00	136 700.00	837 641.99
Autorisations 2013	1 000.00	34 175.00	209 410.50

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits inscrits au budget 2012, et ce, avant le vote du budget 2013.

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la demande écrite de Madame BIOLLUZ Michèle souhaitant diminuer son temps de travail pour passer à 80%, il convient de supprimer et de créer l'emploi correspondant.

Compte tenu de la demande écrite de Madame GUITTET Marie-Noëlle souhaitant être mise en disponibilité pour convenances personnelles pendant une durée d'un an.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de rédacteur-chef à temps complet au service du secrétariat général, et

La création d'un emploi de rédacteur-chef à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service du secrétariat général relevant de la catégorie B à compter du 1^{er} janvier 2013.

La suppression de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE :

- d'adopter les propositions du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire général	Rédacteur-chef	B	1	1	28h
Assistant de direction	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Comptable – assistante gestion ressources humaines	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	C	1	1	35h

SERVICE ANIMATION

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Educateur sportif	Adjoint d'animation 2 ^{ème}	C	1	1	35h
Responsable service enfance jeunesse	Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Animatrice	Adjointe d'animation 2 ^{ème} cl	C	1	1	TNC

SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent de cantine et garderie - animatrice	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	TNC

Agent de cantine et garderie	Adjointe technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	TNC
Agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Agent d'entretien et de portage repas	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

§ COMMISSION URBANISME & AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (P.L.U.)

- La commission PLU doit se réunir pour mettre à jour le dossier PLU suite aux diverses remarques, afin de le faire approuver lors d'un prochain conseil municipal. La commission est en attente de la confirmation d'une date de réunion.

§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ

➤ VOIRIE

Colette BOEX a informé le conseil que la route des Arculinges est en très mauvais état. Etant donné qu'il s'agit d'une route gérée par le Conseil Général, la commune ne peut pas effectuer de travaux. La commune va envoyer un courrier au Conseil Général pour l'informer que la route est en mauvais état et que des travaux de réfection seraient nécessaires.

➤ SÉCURITÉ

Suite aux plaintes des riverains situés route de Publet, la commune va leur envoyer un courrier expliquant le projet de mise en place de plateaux sur la route en question. Si les riverains ne présentent pas d'opposition, la commune devrait réaliser les travaux de sécurité de la voie durant le courant de l'année.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Une étude d'opportunité pour le chauffage des bâtiments communaux (mairie, école, maison des associations, future microcrèche) a été effectuée par l'association Prioriterre. Celle-ci propose un chauffage avec une chaudière à bois déchiqueté, avec un appoint d'une chaudière au fioul pour les périodes de grand froid. Une étude plus approfondie va être réalisée auprès d'un cabinet qui sera mandaté par le SYANE, car la mise en place de ce type de chauffage combiné représente un lourd investissement financier pour la commune. Cette étude est subventionnée par le SYANE à 70%.

§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Suite au départ de Madame GUITTET, le service jeunesse recherche deux personnes pour l'encadrement de la cantine.
- La commune est en attente du positionnement et de la clarification du gouvernement vis-à-vis des rythmes scolaires. La semaine scolaire devrait passer de quatre jours à quatre jours et demi. Ces nouveaux rythmes devraient engendrer des coûts supplémentaires pour la collectivité, concernant la gestion de la périscolaire et de la cantine.

§ COMMISSION SOCIAL

- Une réunion avec l'ADMR est fixée le mercredi 09 Janvier à 14h00 en Mairie pour évoquer la gestion de la microcrèche.
- Suite à la réunion du 21 Décembre avec l'architecte Monsieur CAPPELLARI, la commission doit le revoir le 16 Janvier à 17h00 car le travail présenté n'était pas abouti.
- Une réunion avec la Protection Maternelle Infantile est fixée le mardi 22 Janvier à 14h00 en Mairie pour le projet de la microcrèche.

§ COMMISSION ANIMATION – COMMUNICATION

- Le bulletin municipal va être distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

§ COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- Le vendredi 8 février à 20h00, est organisée une rencontre avec un écrivain à la bibliothèque d'Arenthon.
- Madame Janet FREMEAUX directrice de la bibliothèque d'Arenthon a tenu à évoquer la situation difficile de gestion de la bibliothèque auprès des conseillers. L'équipe gérant la bibliothèque comprend vingt personnes dont huit personnes actives. Après concertation entre les membres de l'équipe, il a été retenu que la bibliothèque a besoin d'une aide professionnelle un jour par semaine pour des tâches spécifiques telles que le conseil aux lecteurs, ou encore le suivi budgétaire des achats de fournitures et de livres. L'équipe de la bibliothèque a besoin de nouvelles idées, d'un renouveau pour que la bibliothèque continue à briller culturellement au sein du pays Rochois.
Madame FREMEAUX a précisé aux élus que Savoie Biblio pourrait subventionner en partie le financement de cet agent.
Afin de maintenir la qualité de ce service culturel et social, tous les élus sont d'accord pour recruter une personne qui redonnera du souffle et de l'élan au travail réalisé par toute l'équipe de la bibliothèque.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- La CCPR a augmenté les tarifs de l'assainissement et de la gestion des ordures ménagères, en raison de la réalisation de gros projets d'investissement durant ces dernières années. L'augmentation concernant la gestion des ordures ménagères s'élève à 7 % pour les

professionnels et à 5 % pour les particuliers. S'agissant de l'assainissement, le coût du mètre cube assainie passe à 2€HT soit une augmentation d'environ 25%.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON – SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Des travaux sont programmés pour 2013. Il s'agira soit de la deuxième tranche des travaux route de crêts de fessy soit d'un bouclage du réseau route des fins de fessy.
- Le prix de l'eau a augmenté, passant de 0.99€HT/m³ à 1.01€HT/m³.
- Fin décembre, la médaille de travail pour 20 ans de service a été remise à notre fontainier Monsieur Didier Toulouse.

§ SYNDICAT SYRE :

- Information sur le suivi de la nappe du cône de déjection du borne.
Suite aux fortes précipitations courant de l'année 2012, la nappe est revenue à des niveaux d'avant les années sèches de 2007.

§ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS

- Le projet d'écopôle ne devrait pas voir le jour avant la fin du mandat car celui-ci doit être clarifié, en raison de divergences entre les membres.

<i>QUESTIONS DIVERSES</i>

- S'agissant du projet de MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées), les élus sont d'accord pour poursuivre le projet de collaboration avec la commune d'Amancy et réaliser le projet sur le territoire d'Amancy.
La commune d'Arenthon ne possède pas le foncier pour réaliser le projet et n'a pas les moyens de l'acquérir compte tenu du prix réclamé par les propriétaires. Pour le cas où cette maison se réaliserait à Amancy, les habitants d'Arenthon pourraient avoir une certaine priorité pour bénéficier de cette structure au même titre que ceux d'Amancy
La commune va envoyer un courrier à la commune d'Amancy pour confirmer son engagement à la réalisation de ce projet commun de MARPA.
- Les élus s'interrogent sur les futurs projets à réaliser dans l'avenir sur le territoire de la commune. La création de commerces ou de services de proximité est une volonté des élus, mais cette volonté est contrariée par l'existence de commerces dans les communes alentours et le manque de bâtiments pouvant accueillir des commerces ou services.
- Suite à la demande des élus, un courrier va être envoyé à toutes les associations utilisant les salles communales. Ce courrier sera accompagné d'une convention à signer par l'association dans laquelle elle s'engage à respecter le règlement intérieur, à transmettre le rapport d'activité chaque fin d'année et l'attestation d'assurance responsabilité chaque début d'année. Ce nouveau procédé a pour objectif de clarifier et d'encadrer le fonctionnement des salles municipales.

- Monsieur le Maire a lu aux élus un courrier de l'Établissement Public de Santé Mentale dans lequel il informe qu'un comité éthique a été mis en place et qu'il souhaite la représentation d'élus au sein de ce comité. Madame Colette BOEX s'est proposée comme représentante. Le secrétariat va transmettre les coordonnées de Madame BOEX à l'établissement, pour que celui-ci prenne contact avec elle.
- Madame Christine SUARD, présidente de l'association Arenthon Environnement, a annoncé aux membres du conseil qu'un rapprochement serait opéré entre l'association Arenthon Environnement et l'association Pays Rochois au naturel. Une réunion a lieu le 22 mars 2013.
- Tout le conseil municipal tient à remercier l'agent technique, Monsieur Christian BEAUMAIN, pour son travail de décoration et d'illuminations de Noël du centre village. Beaucoup de personnes d'Arenthon et des communes avoisinantes ont apprécié ces illuminations.

<i>DATES À RETENIR</i>

- Mercredi 09 Janvier à 14h00 en Mairie : Réunion avec l'ADMR - Gestion de la microcrèche (Pour tous les conseillers intéressés)
- Mercredi 09 Janvier à 19h30 à Arthaz : Réunion Syndicat de Bellecombe
- Vendredi 11 Janvier à 19h30 à Saint-Laurent : Vœux du Maire (Caude, Alain)
- Samedi 12 Janvier à 19h00 à Saint-Sixt : Vœux du Maire (Pierre, Alain)
- Samedi 12 Janvier à 19h30 à Scientrier : Vœux du Maire (Chantal et Amandine)
- Samedi 12 Janvier à 19h30 à Cornier : Vœux du Maire (Pierre, Alain)
- Mardi 15 Janvier à 19h30 à Eteaux : Vœux du Maire (Pierre, Amandine, Alain)
- Mercredi 16 Janvier à 17h00 en Mairie : Réunion avec M. CAPPELLARI (Pour tous les conseillers intéressés)
- Jeudi 17 Janvier à 14h30 à Haute-Savoie Habitat : Réunion choix de l'architecte pour le projet « Fruitière » (Pour Alain et Chantal)
- Vendredi 18 Janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Vœux du Maire
- Lundi 21 Janvier à 18h00 en Mairie : Réunion simulation du Plan communal de sauvegarde (tout le conseil)
- Mardi 22 Janvier à 14h00 en Mairie : Réunion avec la PMI pour le projet de microcrèche (Pour tous les conseillers intéressés)
- Mercredi 23 Janvier à 19h30 à Arenthon : Réunion Syndicat de Bellecombe
- Vendredi 25 Janvier à 20h00 à La Roche-sur-Foron : Vœux du Maire

- Lundi 28 Janvier à 17h30 en Mairie : Commission Finances (2^{ème} réunion de débat d'orientation budgétaire)
- Lundi 04 Février à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- Vendredi 22 Février à Scientrier : Repas entre agents et élus d' Arenthon et de Scientrier

➔ Tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière. Reprise le lundi 28 Janvier.

Séance levée à 20h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 05 / 02 / 2013.